Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :
QB16 – ADHESIFS POUR CANALISATIONS THERMOPLASTIQUES

Président : *GIRON Philippe* – **UMGCCP**
Vice-Président : *MIEMOUNITOU Arnaud Fabrice* **- CSTB**
Secrétaire : *QUILLEROU Joël* - **CSTB**

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			**Membre suppléant, le cas échéant**		
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)
Collège Fabricants / Titulaires Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **2 à 4**	OSOWSKI Caroline	BOSTIK SA	01/01/2024			
	SURMONT Jean-Pascal	GEB SAS	01/01/2024			
	TAVEAUX Thierry	HENKEL	01/01/2024			
Collège Utilisateurs / Prescripteurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **2 à 4**	GIRON Philippe	UMGCCP	01/01/2024			
	KORCYNSKI Maxime	COEDIS	01/01/2024	CATTET Michel	COEDIS	01/01/2024
Collège : Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : **2 à 4**	AUTUGELLE Christelle	CARSO	01/01/2024			
	QUILLEROU Joël	CSTB	01/01/2024	MIEMOUNITOU Arnaud Fabrice	CSTB	01/01/2024

(*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.
(**) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.

Composition nominative 21 approuvée le 15/02/2024

Par le responsable d'application
MIEMOUNITOU Arnaud Fabrice